



NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2018

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune de HOYMILLE. Elle est disponible sur le site internet : www.hoymille.fr

Le budget primitif 2018 a été voté le 28 mars 2018, il a été établi suivant les objectifs suivants :

- Maitriser les dépenses de fonctionnement
- Ne pas alourdir la fiscalité des ménages
- Contenir la dette en ne souscrivant aucun nouvel emprunt
- Mobiliser les aides publiques chaque fois que possible pour le financement des projets d'investissement

Les chiffres sont des prévisions établies en fonction des ressources communales attendues.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Cette section regroupe l'ensemble des dépenses et recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Dépenses de fonctionnement : 2 190 086 euros

Réparties comme suit :

011 – Charges à caractère général :	504 900.00 €
012 – charges de personnel et frais assimilés :	970 664.32 €
014 – atténuation de produits :	400.00 €
65 – Autres charges de gestion courante :	293 625.33 €
66 – Charges financières :	62 377.15 €
67 – Charges exceptionnelles :	3 000.00 €

Total des dépenses réelles	<u>1 834 966.80 €</u>
----------------------------	-----------------------

023 – Transfert à la section d'investissement :	350 000.00 €
---	--------------

042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections :	5 119.20 €
--	------------

Total des dépenses d'ordre	<u>355 119.20 €</u>
----------------------------	---------------------

CHAPITRE 011 – Charges à caractère général

Elles regroupent :

- Les frais généraux, l'entretien et le fonctionnement des bâtiments et équipements communaux (énergie, eau, assurances, etc)
- Les frais de réparations courantes, de maintenance, et d'achat de petit matériel
- Les frais d'achat de fournitures et de services (cantine, ALSH, périscolaire, ateliers, etc)
- Les frais de transports (écoles, ALSH)

CHAPITRE 012 – Charges de personnel et frais assimilés

Elles regroupent :

- Les salaires du personnel permanent et occasionnel et les cotisations afférentes
- Les frais de médecine du travail
- Les frais d'assurance du personnel

CHAPITRE 014 – Atténuations de produits

Elles se composent :

- Du dégrèvement de taxe foncière appliqué aux jeunes agriculteurs

CHAPITRE 65 – Autres charges de gestion courante

Elles regroupent :

- Les indemnités de fonction des élus et les cotisations afférentes
- Le financement du service d'incendie
- Le versement de la subvention d'équilibre au CCAS
- Les subventions de fonctionnement attribuées aux associations

CHAPITRE 66 – Charges financières

Elles regroupent :

- Les intérêts des emprunts en cours
- La répartition des intérêts courus non échus

CHAPITRE 67 – Charges exceptionnelles

Elles regroupent :

- Les secours et prix
- Les charges exceptionnelles (indemnisations, frais ponctuels)

023 – Virement à la section d'investissement

Il s'agit de l'excédent de fonctionnement prévisionnel (recettes – dépenses), réservé aux dépenses d'investissement (autofinancement)

042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections

Il s'agit de l'amortissement de la participation versée à la CCHF pour la prestation d'étude menée dans le cadre de la révision du PLU

Recettes de fonctionnement : 2 190 086 euros

Réparties comme suit :

013 – Atténuation de charges :	20 000.00 €
70 – Produits des services du domaine	
Et ventes diverses :	106 200.00 €
73 – Impôts et taxes :	825 786.00 €
74 – Dotations, subventions et participations :	1 193 100.00 €
75 – Autres produits de gestion courante :	42 000.00 €
76 – Produits financiers :	500.00 €
77 – Produits exceptionnels :	4 500.00 €
<hr/>	
Total des recettes réelles	<u>2 190 086.00 €</u>

CHAPITRE 013 – Atténuations de charges

Elles se composent :

- Des remboursements sur rémunérations du personnel (assurance, sécurité sociale)

CHAPITRE 70 – Produits des services du domaine et ventes diverses

Ils se composent :

- Des concessions au cimetière
- Des redevances d'occupation du domaine public
- Des redevances des services (cantine , ALSH, périscolaire, bibliothèque, école de dessin, etc)

CHAPITRE 73 – Impôts et taxes

Ils se composent :

- Des taxes foncières et d'habitation
- Des attributions de compensation versées par l'état
- De l'attribution de compensation versée par la CCHF
- Du fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales
- Des taxes sur l'électricité

CHAPITRE 74 – Dotations, subventions, et participations

Elles se composent :

- Des dotations attribuées par l'Etat (dotation forfaitaire, dotation de solidarité rurale, dotation nationale de péréquation)
- Des dotations attribuées par le département (taxe professionnelle)
- Des compensations attribuées par l'état au titre des exonérations des taxes foncières et d'habitation

- De la participation de la caisse d'allocations familiales sur l'organisation des services d'accueil (ALSH, périscolaire, NAP)

CHAPITRE 75 – Autres produits de gestion courante

Ils se composent :

- Des locations de salles, garages, etc

CHAPITRE 76 – Produits financiers

Ils se composent des intérêts produits par les valeurs mobilières de placement

CHAPITRE 77 – Produits exceptionnels

Ils se composent :

- Des mandats annulés sur exercices antérieurs

SECTION D'INVESTISSEMENT

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique une notion de récurrence des dépenses, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à court et moyen terme.

Dépenses d'investissement : 2 496 317.24 euros

Réparties comme suit :

16 – Remboursement d'emprunts (capital) :	165 400.00 €
20 – Immobilisations incorporelles :	10 000.00 €
204 – Subventions d'équipement versées :	13 396.00 €
21 – Immobilisations corporelles :	1 265 527.73 €
Opération d'équipement (9224) :	1 000 000.00 €
<hr/>	
Total des dépenses réelles	<u>2 440 927.73 €</u>

Restes à réaliser de l'exercice 2017 : 55 389.51 €

Les principaux investissements inscrits au budget sont :

Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles

- Concessions et droits similaires (remboursements de cautions, achat de licences informatiques)

Chapitre 21 – Immobilisations corporelles

- Acquisition de terrain situé dans le projet de lotissement, pour la construction de logements par le Cottage social des Flandres
- Déplacement du skate parc
- Installations de caveaux et/ou columbariums au cimetière
- Installation d'éclairage public route des neiges

Opération d'équipement – 9224 DOJO

- Missions et travaux pour la réalisation d'un Dojo

Restes à réaliser de l'exercice 2017

Il s'agit des devis signés avant la clôture de l'exercice, et n'étant pas encore facturés au 31/12/17 :

Chapitre 204 – Subventions d'équipement versées

- Solde de la participation versée à la CCHF pour la phase étude dans le cadre de la révision du PLU

Chapitre 21 – Immobilisations corporelles

- Démolition du presbytère
- Extension de l'éclairage public rue de Guyenne
- Achat d'une débroussailleuse
- Travaux de plomberie aux restos du cœur
-

Recettes d'investissement : 2 496 317.24 euros

Réparties comme suit :

10 – Dotations, fonds divers et réserves : 534 066.01 €

13 – Subventions d'investissement : 300 000.00 €

165 – Dépôts et cautionnements reçus : 500.00 €

Total des recettes réelles 834 566.01 €

021 – Virement de la section de fonctionnement : 350 000.00 €

040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections : 5 119.20 €

Total des prélèvements provenant de la

section de fonctionnement 355 119.20 €

001 - Solde d'exécution antérieur reporté : 1 306 632.03 €

Les recettes d'investissement correspondent à :

Chapitre 10 – Dotations, fonds divers et réserves

- Fonds de compensation de la TVA (récupération de la TVA sur certaines dépenses d'investissement 2017)
- Taxe d'aménagement
- Excédents de fonctionnement antérieurs affectés à l'investissement

Chapitre 13 – Subventions d'investissement

- Subvention attribuée par le département pour la réalisation d'un DOJO

Chapitre 165 – Dépôts et cautionnements reçus

- Cautions collectées dans le cadre des locations

021 – Virement de la section de fonctionnement

- Autofinancement prévisionnel de l'exercice 2018

001 – Solde d'exécution antérieur reporté

- Excédents antérieurs de la section d'investissement reportés

Pour l'équilibre du budget, et le financement des travaux et projets d'investissement, il n'est pas nécessaire de recourir à l'emprunt, ni d'augmenter la fiscalité. L'autofinancement ainsi que les excédents antérieurs suffisent.

Fiscalité (taux votés par le conseil municipal) :

Année	Nature	Taux
2018	Taxe d'habitation	18,12
	Taxe foncière propriétés bâties	20,56
	Taxe foncière propriétés non bâties	50,03

Pour rappel, ces taux n'ont subi aucune augmentation depuis 2009.

Etat de la dette

Capital restant dû au 1^{er} janvier 2018 : 1 398 438,26 euros

Dernier emprunt souscrit : 1 073 000.00 € (Construction de la Mairie – Maison des associations – Accueil de loisirs en 2010).